

Commune de Boubiers

7-9 rue de Senlis
60240 BOUBIERS
Tel : 03 44 49 18 08

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

23U19

Rendu exécutoire
le



lge

DÉCOUPAGE EN ZONES : LE SECTEUR AGGLOMÉRÉ

1/2000è

Date d'origine
Février 2020

4c

APPROBATION - Dossier annexé à
la délibération municipale du :
27 février 2020

Urbanistes : Mandataires : ARVAL Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimotier@Arval-Archit.fr

Équipe d'étude : N Thimotier (Géog-Urb), M Louéret (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

LEGENDE

- Limite de zone
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme (CU)
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU
- Éléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 ou L151-23 du CU
- Secteurs soumis aux orientations d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6 du CU
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du CU
- Murs à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du CU
- Chemin à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

ZONES

ZONE URBAINE

UA : Zone centrale mixte urbanisée et équipée
UAj : Secteur de jardin dans la zone UA
UAp : Secteur voué aux équipements collectifs dans la zone UA
UAf : Secteur de ferme au sein de la trame bâtie
UAa : Secteur du hameau du Fayel en assainissement autonome
UB : Zone mixte urbanisée et équipée
UBp : Secteur voué aux équipements collectifs dans la zone UB

ZONE À URBANISER

1AUh Zone mixte destinée aux extensions urbaines à court ou moyen terme
2AUh Zone mixte destinée aux extensions urbaines à long terme

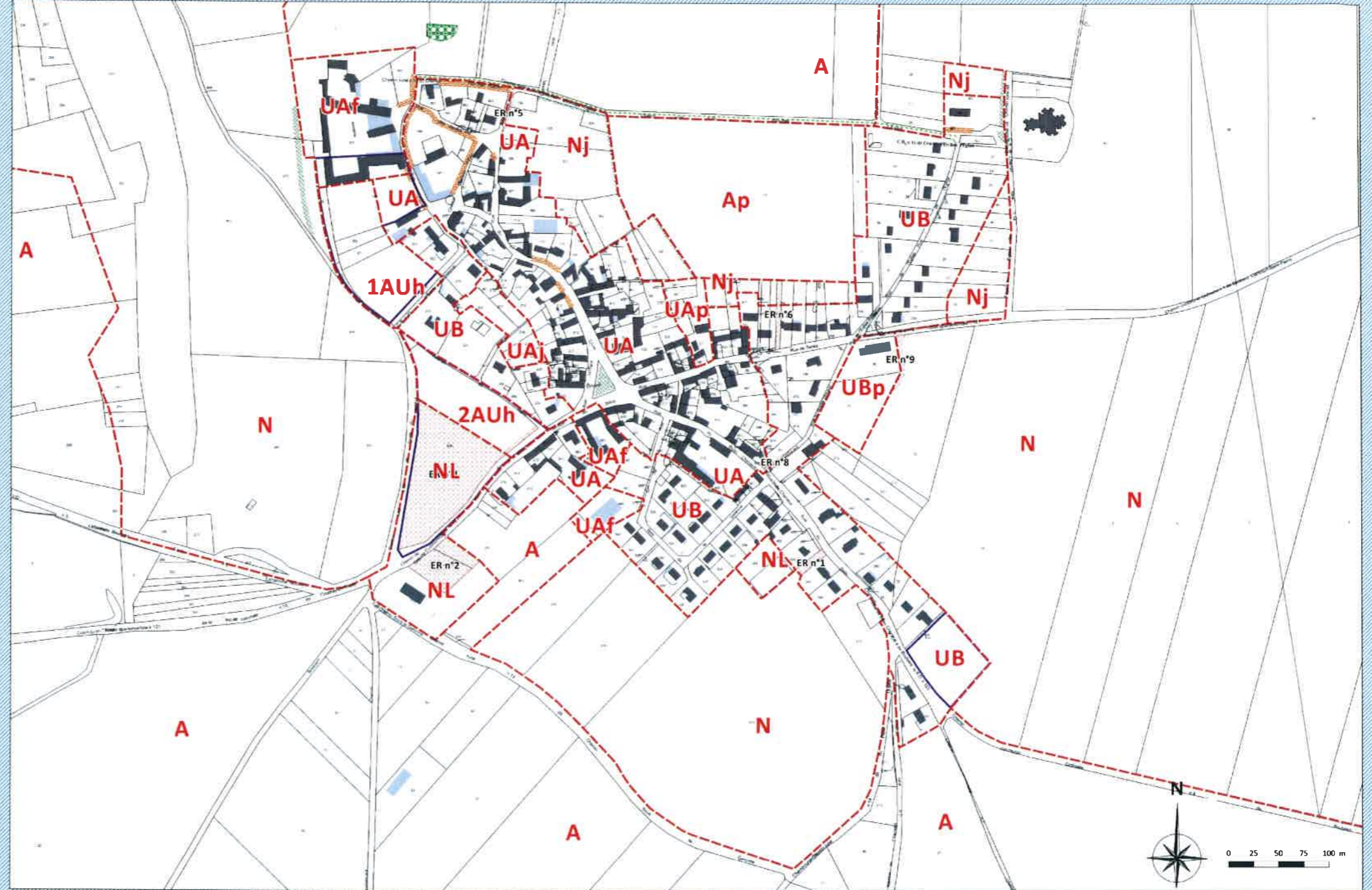
ZONE AGRICOLE

A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Ap : Secteur protégé de la zone agricole

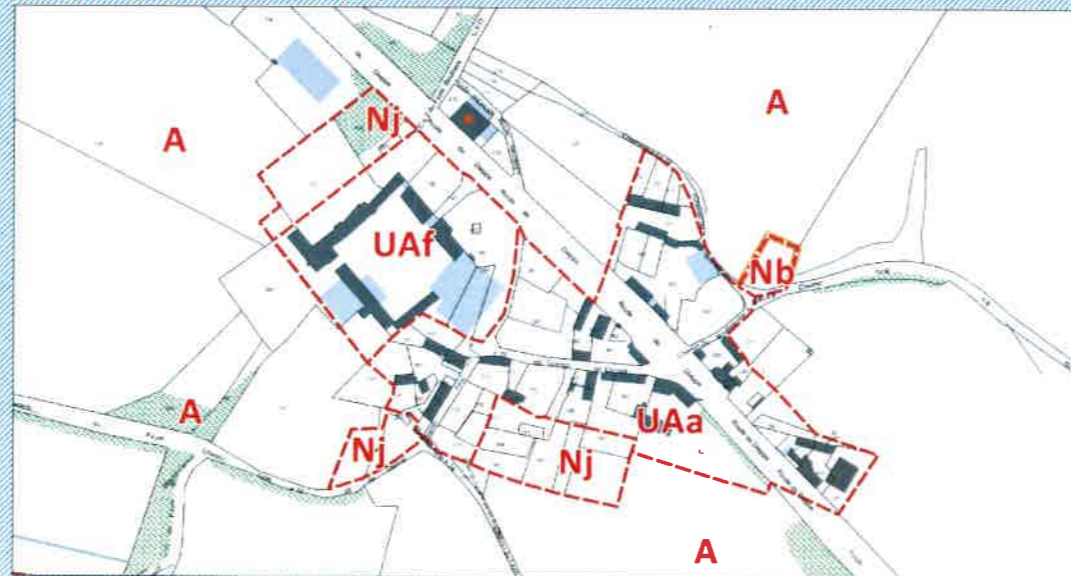
ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE

N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Na : Ecart du gîte de la ferme des Carrières
Nb : Secteur voué au maintien du mur traditionnel au Fayel
Nj : Secteur de jardin, transition entre l'espace bâti et l'espace agricole ou naturel
NL : Secteur d'équipements publics collectifs de sports et de loisirs ou voués à être aménagés en espace public

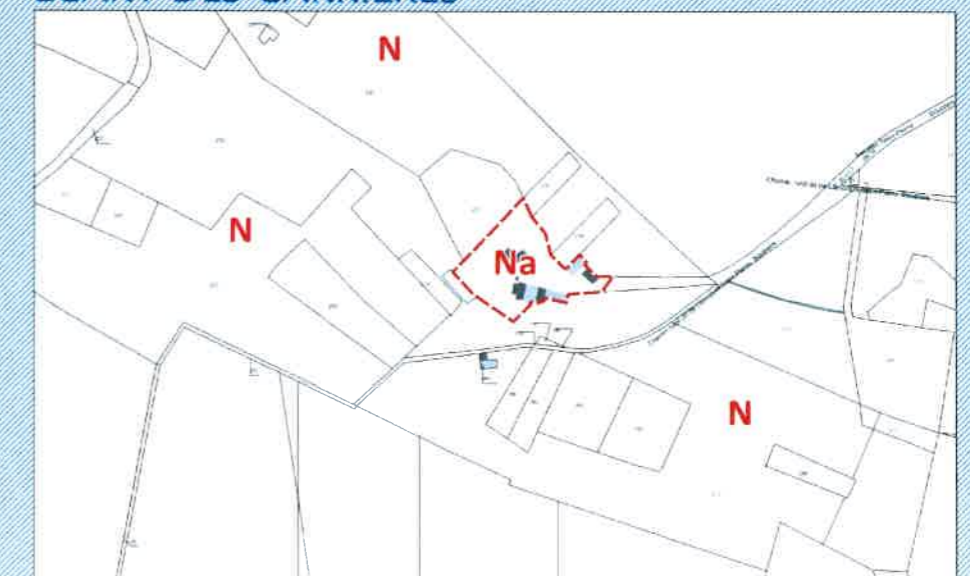
BOURG DE BOUBIERS



HAMEAU DU FAYEL



ÉCART DES CARRIÈRES



VOIR PLAN 1/5000è